

Lutte contre la renouée du Japon dans le parc Taschereau



Ce projet vise à contrôler la propagation de la renouée du Japon dans le parc Taschereau afin de protéger les milieux riverains et humides, la biodiversité locale et la qualité écologique du secteur.



LOCALISATION

Sainte-Marie

BASSIN VERSANT

Rivière Chassé

DURÉE

2021 à 2025

VALEUR TOTALE

28 571 \$

PROBLÉMATIQUE ASSOCIÉE

Introduction et dispersion des espèces exotiques envahissantes

CORRESPONDANCE AVEC LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU 2024-2034

Orientation 3 : Contrôler la présence des espèces exotiques envahissantes prioritaires sur le territoire du COBARIC.

- Objectif 5 : D'ici 2034, mettre en place 2 stratégies de contrôle d'espèces exotiques envahissantes émergentes dans la ZGIE Chaudière (impliquant le contrôle et la gestion des résidus).

PROBLÉMATIQUE INITIALE

La renouée du Japon est une plante exotique envahissante particulièrement compétitive, capable de former des colonies denses qui limitent la régénération de la végétation indigène. En milieu riverain ou humide, sa présence peut réduire la diversité végétale, fragiliser les berges en période de dormance et diminuer la qualité des habitats associés aux cours d'eau. Sa capacité de propagation par fragments de tiges ou de rhizomes rend son contrôle complexe et nécessite des interventions planifiées, répétées et rigoureuses.

ENJEUX DU PROJET

- Lutte à la renouée du Japon en milieu riverain ou humide.
- Tester une méthode de lutte (solution basée sur la nature).
- Maintien de la biodiversité indigène.
- Limitation de la dispersion de la renouée du Japon.
- Sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des espèces exotiques envahissantes.
- Concilier les interventions de contrôle avec l'usage public du site et la sécurité des usagers.

ATTENTES/OBJECTIFS

- Réduire la vigueur et l'expansion des colonies de renouée du Japon présentes dans le parc Taschereau.
- Favoriser le retour d'une végétation riveraine indigène.
- Documenter les résultats des interventions afin d'adapter les méthodes de contrôle.

RÉSULTATS

- 10 sites ont fait l'objet d'intervention.
- La lutte à la renouée du Japon avec du saule de l'intérieur n'est pas concluante, surtout en secteur ombragé et pour des colonies denses.
- Il est favorisé la lutte manuelle, puis la plantation après des résultats probants de contrôle.

FINANCEMENT

- Bailleurs de fonds : Fondation de la Faune du Québec
- Partenaire financier : Domaine Taschereau Parc Nature et COBARIC
- Maître-d'œuvre : COBARIC